



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2022

N° 2022 / 038

Envoyé en préfecture le 27/06/2022
Reçu en préfecture le 27/06/2022
Affiché le 
ID : 039-213903339-20220620-DEL2006_38_2022-DE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 juin 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Étaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGININ, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, David GEAY, Sandrine NICOD, Bahadir GUZEL, Benoit COLIN, Cindy PERY, Serge LACROIX, Laurence MAS, Nathalie SAULNIER, Pierre GRANDCLEMENT

Excusés : Marie-Christine MOREL donne pouvoir à Benoit COLIN ; Cindy PERRY donne pouvoir à Lauriane DAVID ; Didier BERREZ donne pouvoir à Serge LACROIX

Le secrétariat a été assuré par : Laurence MAS

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 16	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Lotissement les Cueilles – Modificatif n°3 au permis d'aménager

- Vu l'arrêté accordant un permis d'aménager en date du 5 juillet 2013 autorisant la création du quartier " Les Cueilles ".
- Vu les délibérations du Conseil Municipal du 26 mai 2016 et du 25 septembre 2017 approuvant les modifications du règlement du lotissement Les Cueilles.
- Considérant les besoins exprimés par trois co-lotis d'acquérir une bande de terrain jouxtant leur parcelle.
- Vu l'article L 442-10 du code de l'urbanisme ;
- Considérant le résultat des consultations écrites des co-lotis en date des 18 mars 2022 et 6 avril 2022 ;
- Considérant que 23 des co-lotis sur 24 détenant 97% de la superficie ont donné leur accord, la commune est autorisée à faire une demande de modificatif du permis d'aménager.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification du parcellaire, consistant à extraire les terrains suivants des espaces verts du lotissement :
 - o 6 m² de la parcelle cadastrée section AX n°490 au bénéfice de M. et Mme Jean-Michel PEUGET – 5, Impasse du Soleil Couchant – 39260 Moirans-en-Montagne
 - o 75 m² de la parcelle cadastrée section AX n°493 au bénéfice de Mme Claudine DUPUIS - 2, Chemin de la Croix Landoz – 39260 Moirans-en-Montagne
 - o 80 m² de la parcelle cadastrée section AX n°493 au bénéfice de M. et Mme Yannick RENAUD – 14, Impasse du Soleil Couchant – 39260 Moirans-en-Montagne.

- **AUTORISE** M. le Maire à engager la procédure de modification et à signer tout document relatif à ce dossier.
- **SOLLICITE** l'arrêté modificatif n° 3 correspondant.

Fait et délibéré.....

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire
Grégoire LONG